

MINIMAX 2025

AVENANT N°1 AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

9. LES PARCOURS

9.1 COURSE 1 :

SUPPRIMER : Départ- bouée de dégagement éventuelle-bouée Cardinale N de Port Camargue à laisser à bâbord- bouée Cardinale W de l'Espiguette à laisser à bâbord- bouée cardinale sud des Baronnets à laisser à bâbord- passage de la porte de Porquerolles-passage entre les îles de Porquerolles et Port Cros dans le sens Nord/Sud - Balise de la Guardiola à laisser à bâbord - Balise de la Citadelle à laisser à bâbord - **Bouée latérale de la Citadelle à laisser à bâbord** - Arrivée à Ajaccio.

REPLACER PAR : Départ- bouée de dégagement éventuelle-bouée Cardinale N de Port Camargue à laisser à bâbord- bouée Cardinale W de l'Espiguette à laisser à bâbord- bouée cardinale sud des Baronnets à laisser à bâbord- passage de la porte de Porquerolles-passage entre les îles de Porquerolles et Port Cros dans le sens Nord/Sud - Balise de la Guardiola à laisser à bâbord - Balise de la Citadelle à laisser à bâbord - **Tonne d'amarrage Citadelle à laisser à bâbord** - Arrivée à Ajaccio.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

SUPPRIMER :

- Bouée latérale de la citadelle : 41°54,95N ; 08°44,75E
- Bouée d'arrivée de la course 1 : Bouée orange située approximativement 41°55,08'N ; 08°44,76E

RAJOUTER :

- Tonne d'amarrage Citadelle : 41° 54,98N ; 08° 44,66E
- Bouée d'arrivée de la course 1 : Bouée latérale de la citadelle 41°54,95N ; 8°44,75E

12. LE DÉPART

SUPPRIMER :

- 12.1** La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, définie en 10.1 à l'extrémité bâbord

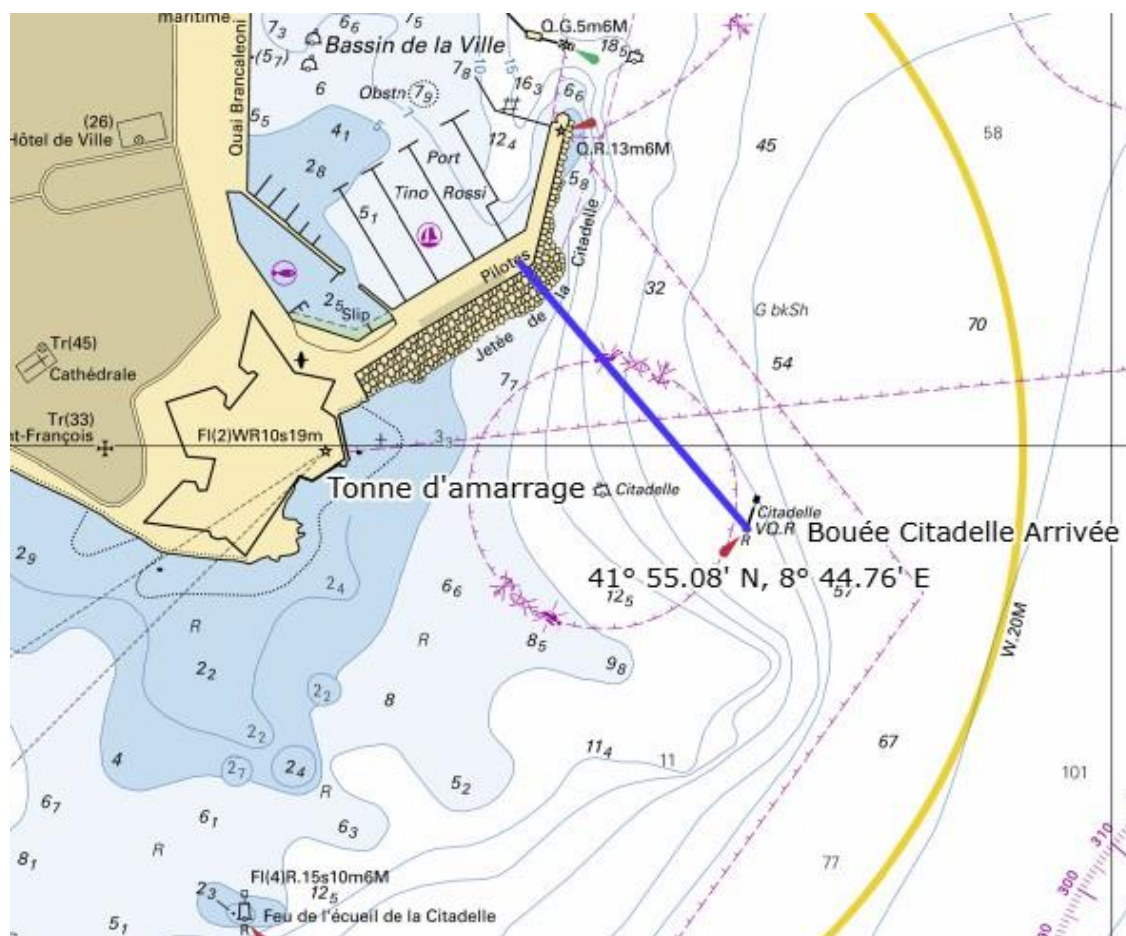
REEMPLACER PAR :

- 12.1** La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, définie en 10.1 à l'extrémité bâbord **OU** entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord

14. L'ARRIVÉE

14.1 MODIFIER :

- 14.1 AJACCIO :** La ligne d'arrivée sera entre le mât du comité de course arborant le pavillon bleu situé à proximité du poste de pilotage du Port Tino Rossi et la bouée latérale de la Citadelle (feu rouge clignotant) 41°54,95N 08°44,75E à laisser à tribord



15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

15.2 Pénalités de remplacement :

SUPPRIMER :

Les pénalités appliquées en temps compensé sont les suivantes : Ceci modifie les RCV, A5.1, A5.2 et A10 :

DNC, DNS, OCS, NSC, DSQ, DNF, RET , pour la course, temps du dernier bateau de chaque groupe à avoir fini plus 50%

Un concurrent DNC ou DNS sur les deux courses ne sera pas classé au général.

REEMPLACER PAR :

Les pénalités appliquées en temps compensé sont les suivantes : Ceci modifie les RCV, A5.1, A5.2 et A10 :

DNC, DNS, NSC, DSQ, DNF, RET , pour la course, temps du dernier bateau de chaque groupe à avoir fini plus 50%

OCS : temps réel de course majoré d'une heure sur la course concernée.

Un concurrent DNC ou DNS sur les deux courses ne sera pas classé au général.

16. TEMPS LIMITES POUR LES DEUX GROUPES

SUPPRIMER :

Les bateaux ne finissant pas dans ces délais et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation **seront classés hors délai (TLE) sans instruction.**

REEMPLACER PAR :

Les bateaux ne finissant pas dans ces délais et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas **réparation seront classés DNF sans instruction.**

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.2 Délai de dépôt de réclamation :

SUPPRIMER :

- Pour le Comité de Course : 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent classé de la course considérée ou 1 heure après fermeture de la ligne d' arrivée.

REEMPLACER PAR :

- Pour le Comité de Course : 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent classé de la course considérée ou 1 heure après fermeture de la ligne d' arrivée, **selon ce qui est le plus tard.**

Un concurrent DNC ou DNS sur les deux courses ne sera pas classé au général.

18. TEMPS LIMITES POUR LES DEUX GROUPES

SUPPRIMER :

Les bateaux ne finissant pas dans ces délais et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation **seront classés hors délai (TLE) sans instruction.**

REEMPLACER PAR :

Les bateaux ne finissant pas dans ces délais et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas **réparation seront classés DNF sans instruction.**

19. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.3 Délai de dépôt de réclamation :

SUPPRIMER :

- Pour le Comité de Course : 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent classé de la course considérée ou 1 heure après fermeture de la ligne d'arrivée.

REEMPLACER PAR :

- Pour le Comité de Course : 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent classé de la course considérée ou 1 heure après fermeture de la ligne d'arrivée, **selon ce qui est le plus tard.**

17.4 SUPPRIMER :

Les réclamations seront jugées à la SNGRPC à l'issue de la course 2. Les convocations seront diffusées dans les 30 minutes suivant le temps limite du dépôt des réclamations pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.

REEMPLACER PAR :

Les réclamations seront jugées à la SNGRPC à l'issue de la course 2. Les convocations seront diffusées dans les 30 minutes **suivant le temps limite du dépôt des réclamations de la course 2** pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.

Fait à Port Camargue le 16/06/2025

Alain FICHOU

Président du Comité de course

Jean-Claude BORNES

Président du Comité de Protestation



